

**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU
PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE EN LIMOUSIN**

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 12 juillet 2017 - 18 heures 30

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la mairie d'Arnac La poste (87), sur la convocation et sous la présidence de M. DRIEUX.

Étaient présents : M. Barrière, Mme Berger et Blanchet suppléante de M. Maitre J, M. Destours suppléant de M. Guibert, M. Faury, Mme Dévérines suppléante de M. Jarry, M. Fonteneau suppléant de M. Peyronnet, Ms Jouanny, Lachaise, Ms Baraud, Dubois, Germanaud, Martin, Riller suppléant de M. Lardillier, Mme Aumenier, M. Alonzo suppléant de M. Audousset, M. Beauquesne suppléant de Mme Mazeirat, M. Burille, Mme Caboche, Couret, Ms Decoursier, M. Dufour Th, Dumignard, Mme Jammot, Ms Lecornec, Muguay, Mme Nadaud, M. Philippon, Tixier, Mme Vigroux-Aufort, Vauray.

Étaient excusés : Ms, Guibert, Jarry, Maître, Peyronnet Mme Saillard, M. Lardillier, Mme Petit, M. Audousset, Mme Beissat, Escure, Mazeirat, Piarraud, Vitte.

Étaient absents : Ms Cambecau, Dufourd, Mme Imbert, Ledon, Mabillot, Mondamert, Peyresblanques, Puygrenier, M. Chaput, Mme Dagnaut, Ms Filloux, Lejeune, Riollot.

Le Président remercie Mme Dévérines Maire d'Arnac La Poste d'accueillir le Comité et lui passe la parole.
Mme le Maire souhaite la bienvenue aux membres du SMIPAC.

Le Président remercie les membres de leur présence pour ce comité important à plusieurs titres :

- Implantation d'un nouveau projet,
- modification des statuts,
- Lancement de la consultation travaux pour l'accès au parc depuis la bretelle 23a.

Le Président fait lecture des personnes excusé(es) : Mme Escure, Ms Audousset, Guibert, Maître, Peyronnet et Vitte.

Il remercie Ms Landaud et Gallaccio de leurs présences.

M. Landaud Gérant du bâtiment Arzana qui abritait les activités de la société EMIX, va présenter à l'assemblée les aménagements, évolutions et nouvelles destinations de cet immeuble.

M. Gallaccio Directeur de Gamac, société qui s'occupe de l'infogérance du groupe Avia Picoty, représentant la société Picoty va présenter ensuite le projet de Data Center sur le Parc d'Activités.

Le Président rappelle que la convocation avec l'ordre du jour a été adressée le 05 juillet.

Le rapport de présentation, le tableau comparatif : statuts actuels/nouveaux statuts ainsi que le projet de statuts ont été adressés le 07 juillet.

Désignation du secrétaire de séance du bureau :

Mme Dévérines déléguée de la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche est désignée secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 30 mars 2017 :

L'ordre de jour était le suivant :

- Présentation par M. Landaud des aménagements et évolutions du bâtiment PAC1 (anciennement Emix),
- Projet de Data Center : Présentation par M. Gallaccio Directeur de Gamac
- Vente de terrains pour le projet de Data Center
- Modification des statuts du SMIPAC : lancement de la procédure
- Validation phase Projet de la mission de Maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation des travaux d'accès au parc depuis la bretelle 23a selon la procédure adaptée
- Création d'un poste de rédacteur, modification du tableau des effectifs
- Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Comité syndical du 30 mars 2017, adressé aux membres le 09 mai 2017, est adopté à l'unanimité.

Présentation par M. Landaud des aménagements et évolutions du bâtiment ARZANA :

M. Landaud rappelle qu'il était venu, il y a plus de 15 ans, présenter au Comité syndical le projet d'EMIX. Malheureusement le marché international du solaire photovoltaïque a fortement évolué depuis plusieurs années. Le groupe américano-espagnol, propriétaire d'Emix, a décidé d'arrêter l'activité il y a quelques mois ; en cause : la (sur)production chinoise, ses prix low-cost avec pour conséquence la difficulté pour la filière européenne d'être concurrentielle malgré une technologie plus fiable et performante. Il déplore qu'une filière française n'est pas pu voir le jour malgré les efforts de plusieurs industriels dans ce domaine dont Emix.

Il rappelle que cette cessation d'activité a malheureusement impacté 14 salariés. Parmi ces 14 personnes, la plupart ont retrouvé du travail à rémunérations équivalentes, quelques-uns suivent des formations.

M. Landaud précise que 2 personnes sont à ce jour encore salariées d'Emix, la procédure de cessation d'activité n'étant pas complètement achevée.

Concernant l'appareil productif, le démantèlement des fours est achevé avec une remise à l'état initial de l'atelier (dépollution et protection de la fosse existante).

M. Landaud lance une vidéo présentant la partie extérieure du bâtiment. C'est une des sociétés locataires d'espaces dans ce bâtiment, Sol Avenir, qui propose ce genre de prestations au moyen d'un drone.

Le bâtiment qui s'appelle désormais bâtiment ARZANA, est en train d'être réaménagé afin de pouvoir accueillir en location, des activités à haute valeur ajoutée (co-working, start up, fab lab, etc.).

Les locations peuvent être sur la ½ journée, 1 jour, 1 mois comme annuel ou plus, accompagnés de services (téléphonie, haut débit, espace de vie commun, etc.).

M. Landaud présente sur vidéo projecteur des vues et projections de la partie de l'atelier reconfiguré sur 2 plateaux modulables en fonction des demandes.

Les bureaux existants non loués ainsi qu'une salle de réunion équipée haut débit sont également disponibles.

La société Gamac (filiale du groupe Avia Picoty) va prochainement louer une partie de ces bureaux, lui permettant d'être au plus près du projet de Data Center qu'elle porte sur le Parc d'Activités de la Croisière. Il y aura donc en septembre 4 sociétés locataires d'espaces dans le bâtiment.

M. Landaud indique que le bâtiment permet de répondre à n'importe quelle demande. Il possède notamment son propre poste haute tension donc avec des capacités électriques importantes et va être connecté prochainement au très haut débit permettant d'offrir un maximum de services.

Des réflexions sont en cours quant à l'utilisation du terrain de 5 000 m² au sud du bâtiment.

M. le Président remercie M. Landaud pour cette présentation.

Par le jeu des questions/réponses, M. Landaud rappelle les aides publiques allouées à la création d'Emix et leurs conditions d'attributions.

Il précise que le réaménagement du bâtiment Arzana est intégralement et exclusivement financé sur fonds privés par les propriétaires du bâtiment.

Contact :

Immeuble Arzana – Parc d'Activités de la Croisière

23300 St Maurice La Souterraine

M. Landaud

Tél. : 05 55 63 93 37

info@mixba.fr

Projet de Data Center sur le Parc : présentation par M. Gallaccio Directeur de Gamac :

En préambule le Président informe l'assemblée que M. Michel Picoty Président du Directoire du groupe Avia Picoty vient d'adresser au SMIPAC une lettre d'intention pour ce projet.

Ce Data Center sera implanté au niveau de l'entrée supérieure du Parc sur un terrain de 7 800 m². Il est porté par le groupe Avia Picoty, la Caisse de dépôt et Consignation et Atrium Data (le concepteur).

Il laisse la parole à M. Gallaccio, Directeur de Gamac, filiale du groupe Avia Picoty en charge du traitement informatique de l'ensemble du groupe qui va présenter ce projet d'implantation sur le Parc.

Présentation par M. Gallaccio (vidéo projecteur) :

Gamac gère environ 130 serveurs pour 500 utilisateurs pour le compte du groupe Avia Picoty. Au démarrage 5 salariés travaillaient dans la société, aujourd'hui Gamac compte 23 salariés. Pour continuer sa croissance, Gamac a aujourd'hui besoin de ce Data Center, projet lancé depuis 3 ans en même temps que d'autres projets de Data Center en Limousin (Fénières, Limoges) qui n'ont pas abouti.

Un Data Center c'est un centre d'hébergement de données numériques. Il permet aux entreprises de sauvegarder, stocker, traiter et protéger leurs données sur des serveurs informatiques.

Le Data Center du Parc d'Activités, modèle élaboré et breveté par la société Atrium Data spécialisée dans ce domaine, sera conçu selon le modèle Tiers 3 (niveaux de 1 à 4), c'est-à-dire proposant des services optimaux avec des niveaux de sécurité élevés pour la protection des données.

Ce Data Center, d'une architecture moderne et épurée, sera le premier de ce type en Limousin. Outre le fait de louer des espaces et les services qui les accompagnent, les sociétés intéressées pourront également, si elles le souhaitent, s'approprier un espace, gérer leurs données en direct.

La société GAMAC sera chargée de commercialiser les espaces de sauvegarde et les services proposés.

Elle occupera, pour le compte du groupe Avia Picoty, une quinzaine de baies (1 baie regroupe plusieurs serveurs) sur les 100 baies disponibles. Le permis de construire prévoit la création d'un second bâtiment identique si la commercialisation permet de remplir le 1^{er} Data Center.

Une société d'exploitation va être créée à la rentrée, son nom : Sostra Data.

Gamac prévoit, en partenariat avec le SMIPAC, une manifestation sur Limoges à l'automne afin de présenter ce projet et les services qui seront associés ce qui devrait intéresser nombre de sociétés régionales comme nationales.

M. Gallaccio s'occupera de la partie prospection avec M. Tessier courant septembre.

La sauvegarde de données sensibles devient une priorité pour toutes les entreprises, les collectivités, les administrations ou organismes divers, activités artisanales, industrielles, commerciales ou secteur de la santé.

M. Gallaccio précise qu'un Data Center régional, développé par un prestataire local identifié, apparaît comme la solution sécurisée pour les PME et aux autres organismes face aux offres nationales qui ne présentent pas toutes les garanties.

M. Gallaccio présente quelques photos sur vidéoprojecteur.

Un data Center ce n'est pas beaucoup de créations d'emplois directs par contre, l'investissement est colossal et ce sera une excellente image donnée au Parc d'Activités de la Croisière. Cela créera au démarrage 2 embauches chez Gamac et 3 personnes supplémentaires sont prévues en 2018-2019. Si ce Data center fonctionne à plein régime, cela créera d'autres emplois.

Le Président remercie M. Gallaccio. Il se réjouit de l'aboutissement de ce projet qui créera également quelques emplois indirects. Ce sera effectivement une formidable image technologique pour le Parc, ce qui pourrait également attirer d'autres projets.

Le 1^{er} Vice-Président Michel Burille souligne que ce devrait être le 1^{er} Data Center du Limousin, c'est un point extrêmement positif. Nous nous étions déjà positionné en 2012 sur le projet suivi par le Conseil Départemental de la Creuse.

Jean François Muguay demande quel est le montant d'investissement pour ce projet.

M. Gallaccio précise que le coût est estimé à 3.5 millions d'€.

Le Président souligne également que la fiscalité liée à ce projet devrait être relativement intéressante.

Thierry Dufour demande si la location d'une baie est élevée ?

M. Gallaccio précise qu'une location d'une baie entière (capacité de stockage très importante) est plus destinée aux grandes entreprises qui ont un besoin impérieux de sauvegarder leurs données. En revanche, les PME pourront louer des espaces adaptés à leurs besoins et donc à des tarifs inférieurs. Il y aura un catalogue de prix en fonction de l'espace loué et des services demandés.

M. Gallaccio précise que la réglementation pour la protection des données évoluera en 2018.

Toute personne qui détient des données personnelles devra les protéger, les entreprises devront ainsi mettre en place des sauvegardes et donc faire appel à des services comme ceux qui seront proposés dans ce Data Center.

L'informatique et la sauvegarde de données vont devenir des éléments incontournables dans la vie de l'entreprise.

M. Barrière demande quel est le stockage possible dans une baie ?

M. Gallaccio précise que cela dépend de plusieurs paramètres. Une baie peut, par exemple, avoir un stockage plus important si l'on augmente sa puissance (1 kw, 2, 8, etc.).

Une ½ baie peut-être suffisante pour 400 utilisateurs mais on peut, avec une puissance plus importante multiplier par 4 la capacité de stockage.

Les données médicales, par exemple, nécessitent un stockage important qui peut occuper très vite plusieurs baies.

Avant qu'il quitte l'assemblée, le Président remercie M. Gallaccio pour cette présentation très complète.

Le Président indique que le projet de Data Center et l'arrivée de Gamac sur le Parc sont complémentaires.

Il rappelle que les fouilles préventives archéologiques vont débuter sur ce terrain le 17 juillet pour une durée estimée à 5 jours.

S'il n'y a aucun vestige de trouvé, la Drac ne fera aucune observation dans le cadre de l'instruction du permis de construire. Si des vestiges sont trouvés, le terrain sera gelé et il conviendra de proposer un autre terrain (en face du Relais 23) pour ce projet.

Vente de terrains pour le projet de Data Center :

Suite à la présentation de M. Gallaccio il est proposé au Comité de se prononcer sur la vente de terrains à ce projet de création d'un Data Center sur le Parc d'Activités.

Avant de présenter la délibération qui va être soumise au vote, le Président souhaite simplement à nouveau rappeler que la construction d'un bâtiment d'une grande qualité architecturale accueillant une activité de haute technologie apportera une image très positive au parc que nous comptons bien exploiter.

Ce projet va permettre également au bâtiment Arzana (anciennement EMIX) d'avoir un taux de remplissage plus conséquent qu'actuellement (3 sociétés).

Pour rappel, les sociétés Picoty SA, Atrium Data et la Caisse des Dépôts et Consignations portent un projet d'implantation d'une activité d'hébergements et sauvegardes de données numériques sur le Parc d'Activités de la Croisière.

La société qui va être créée pour ce projet s'appellera Sostra Data.

La surface du terrain visé est d'environ 7 800 m² sur les parcelles ZY165 pour partie, ZY166, ZY169, ZY170 pour partie, ZY207 et ZY209.

Il est situé à l'angle de l'entrée supérieure du Parc, de la voie d'accès au bâtiment Arzana et de la société TIGR.

Le projet prévoit dans un premier temps, la réalisation d'un bâtiment d'environ 700 m² à forte valeur architecturale, et tous les équipements nécessaires afin de répondre aux normes en vigueur de sécurisation pour ce type d'activité (niveau tiers 3 au minimum) permettant de minimiser les interruptions des services proposés.

Un second bâtiment, identique au premier, accompagné des mêmes équipements, est prévu en parallèle sur le terrain en fonction de la montée en charge de l'activité.

Pour mémoire, le comité syndical, par délibération prise lors de sa séance du 30 mars 2017, avait décidé d'engager par anticipation un diagnostic archéologique sur ce terrain afin de faciliter et ne pas retarder les démarches pour l'implantation de ce projet. Le coût relatif à ce diagnostic (prévu le 17 juillet sur 5 jours) de l'ordre de 0.55€ par m² est reporté sur l'acquéreur dans le cadre de la vente du terrain.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser la société Sostra Data ou toute société qui se substituera à celle-ci, à engager les démarches nécessaires pour l'implantation d'un Data Center sur le Parc d'Activités de la Croisière,
- d'accepter de céder à la société Sostra Data ou à la société civile immobilière qui se substituera à celle-ci, les terrains visés ci avant sur le Parc d'Activités de La Croisière, d'une superficie d'environ 7 800 m² à définir en fonction du bornage, au prix de 4 euros H.T le m². le taux de la TVA en vigueur est appliqué,
- de répercuter les couts relatifs au diagnostic archéologique mené sur ce terrain soit 0.55€ par m² vendus,
- d'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.

Modification des statuts du Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière :

Le Président précise qu'il a été envoyé à chaque délégué 2 documents : un comparatif statuts actuels/statuts proposés et le projet des nouveaux statuts de cette procédure de modification des statuts.

Il rappelle que ce projet de statuts est le fruit du travail engagé depuis décembre au sein de la commission créée à cet effet et des avis de la Préfecture de la Creuse et des services de la DGFIP.

Le travail et les réflexions de la Commission ont été présentés lors des différentes réunions du Comité syndical.

Après lecture des nouveaux statuts et présentation des principales modifications, le Président ouvre le débat :

Il explique en premier lieu que l'alternance, à chaque nouveau mandat municipal à la Présidence et 1^{ère} Vice-présidence du SMIPAC, entre la Creuse et la Haute-Vienne, ne peut pas être inscrit dans les statuts d'un syndicat mixte fermé. Cela ne peut pas également être écrit dans un règlement intérieur. Le Président pense que ce principe permet un équilibre au sein du SMIPAC et qu'il serait néanmoins intéressant de l'appliquer à l'avenir.

Article 14 lié à la fiscalité économique : Pierre Decoursier souligne que le gouvernement parle de supprimer la taxe d'habitation à compter de 2018. Si ce dispositif est adopté cela posera un problème pour le reversement des 35 000 € annuels qu'effectue la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au SMIPAC. Depuis la réforme fiscal

économique de 2010, c'est en effet le produit de la taxe d'habitation départementale de son périmètre qui est reversée à la Communauté de Communes pour compenser la baisse du produit entre le passage de la TP et la CET.

Il Il faudra donc trouver à ce moment-là, un autre fonctionnement.

Il précise également qu'il serait intéressant de présenter le fonctionnement du SMIPAC au niveau financier aux nouveaux élus de la nouvelle Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

Le Président propose d'adresser rapidement un courrier à monsieur le Président de Monts et Vallées Ouest Creuse en précisant le fonctionnement financier du SMIPAC avant/après l'application de la Loi NOTRe et les conséquences financières pour la communauté de Communes. Cela permettra effectivement de clarifier définitivement les modifications que nous avons prévues ensemble soit une fiscalité conservée à 100% par le SMIPAC mais une baisse significative en parallèle de la cotisation annuelle.

Le Président rappelle que la cotisation des collectivités baissera ensuite à chaque nouvelle implantation produisant de la fiscalité.

Pour conclure ces échanges, le Président précise qu'il sera nécessaire en fin d'année à la fin de cette procédure, de réunir les nouveaux délégués pour l'installation du nouveau Comité.

La délibération proposée est la suivante :

L'application de la Loi NOTRe a modifié un certain nombre de points au sein du Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière nécessitant d'engager une procédure de modification des statuts :

- Les Départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, perdant la compétence économique, ont été contraints de se retirer du SMIPAC au 31 décembre 2016,

Le SMIPAC étant désormais uniquement composé de Communautés de communes, il devient, de fait, un syndicat mixte fermé régi notamment par les dispositions prévues par l'article L5711-1, L 5711-2 et L. 5711-3, *le chapitre 1^{er} du Titre 1^{er} du livre 2 de la 5^{ème} partie du Code des Collectivités territoriales et le chapitre 2 relatif aux syndicats de communes.*

- Deux des Communautés de communes membres du SMIPAC jusqu'au 31 décembre 2016 ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec d'autres Communautés de communes.

Il s'agit d'une part de la Communauté de communes Brame Benaize qui a intégré la nouvelle Communauté de Communes dénommée Haut Limousin en Marche et d'autre part de la Communauté de communes du Pays Sostranien qui a intégré une nouvelle Communauté de Communes dénommée Monts et Vallées Ouest Creuse.

- Ces deux nouvelles Communautés de communes ont délibéré pour solliciter leur adhésion au SMIPAC sur l'intégralité de leur périmètre respectif, par délibération en date du 13 mars 2017 pour Haut Limousin en Marche, par en délibération en date du 20 mars 2017 pour Monts et Vallées Ouest Creuse.

La Commission, créée en décembre 2016 pour travailler sur de nouveaux statuts, composée du bureau du SMIPAC, des Président(e)s des Communautés de Communes ou leurs représentants et des élus en charge des finances, prenant en compte les éléments précités, soumet au Comité Syndical la proposition de nouveaux statuts annexée au présent rapport.

Ceux-ci tiennent compte des dispositions qui régissent les syndicats mixtes fermés, de la nouvelle représentation au sein du SMIPAC des 3 Communautés de communes membres, de la modification des ressources du SMIPAC, des cotisations des membres, de la péréquation de la fiscalité économique et de la taxe sur le foncier bâti générées sur le Parc d'Activités de la Croisière.

Compte tenu de ces éléments, conformément à l'article 18 des statuts du Syndicat, le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts annexée et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

Les présents statuts s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2018 en cas d'accord de la majorité qualifiée des membres après ratification par arrêté de M. le Préfet de la Creuse.

La présente délibération est notifiée aux Président(e)s de chacune des trois Communautés de communes membres du SMIPAC.

Le Conseil Communautaire de chacun des membres disposera d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour délibérer sur la présente modification des statuts.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Validation phase Projet de la mission de Maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation des travaux d'accès au parc depuis la bretelle 23a selon la procédure adaptée :

Le Président rappelle que le Projet de création d'un accès au Parc d'Activités de la Croisière depuis la bretelle 23a, détaillé dans l'étude d'opportunité, a été validé par les services de la DIRCO permettant au SMIPAC d'engager la phase travaux.

Il précise également que lors du dernier Comité, nous nous apprêtons à déposer une demande dite « au cas par cas » pour savoir si nous devons réaliser une étude d'impact. L'arrêté de la Préfecture de Région, reçu fin juin, confirme qu'il n'est pas nécessaire de réaliser d'évaluation environnementale pour ces travaux ; Nous savons également que ce projet, en dessous des seuils, ne nécessite pas de réaliser un dossier Loi sur l'eau.

Par délibération prise lors de la séance du 08 mars 2017, le Comité a décidé de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre de cette opération et autoriser le Président à retenir le prestataire pour cette mission constituée des éléments suivants : PRO – Projet, ACT – Assistance à la passation des contrats de travaux, EXE – Etudes d'exécution, DET – Direction de l'Exécution des contrats de travaux et AOR – Assistance aux opérations de Réception.

La Commission d'ouverture des plis, réunie le vendredi 23 juin 2017, constatant qu'aucune offre n'a été reçue pour cette consultation, a déclaré la procédure infructueuse.

En conséquence, conformément à la réglementation, une nouvelle consultation en procédure adaptée a été lancée en consultation directe auprès de 3 cabinets (EGIS, INFRALIM ET LARBRE INGENIERIE).

La Commission d'ouverture des plis, réunie le 06 juillet 2017, après analyse des 2 offres reçues, a retenu la société Infralim pour cette mission de maîtrise d'œuvre, offre la mieux disante, pour un montant total de 29 000 € HT. Le Président précise que l'estimatif de départ donnait un montant de mission de maîtrise d'œuvre de 36 000 € HT.

L'autre offre reçue émanait du cabinet Larbre Ingénierie avec une offre de 32 000 € HT.

Comme indiqué lors du comité du 08 mars dernier, le Président rappelle que les délais ont une relative importance notamment par rapport à la subvention DETR qui ne pourra être activée et débloquée qu'à partir du moment où nous aurons notifié le marché aux entreprises avec l'obligation de le faire avant fin octobre. Passée cette date, le dossier devra être repoussé sur 2018.

Les échéances mentionnées dans la consultation sont :

- Etablir le projet et le DCE (dossier de consultation des entreprises) pour un lancement de la consultation travaux le 28 juillet et une date d'ouverture des plis prévue début septembre.
- Analyse des offres et négociation courant septembre
- Montage du marché, visa de légalité et notification aux entreprises courant octobre

En fonction de ces échéances, le cabinet Infralim vient de réaliser la phase Projet de l'opération. Ce projet doit également recevoir un avis technique de la part des services de la DIRCO.

Christophe Muguay présente sur vidéo projecteur les grandes lignes du projet réalisé par Infralim.

En conséquence, sur proposition de monsieur le Président, après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la phase projet de cette opération,
- de recourir à une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour lancer la consultation de passation du marché des travaux d'accès direct au Parc d'Activités de la Croisière depuis la bretelle 23a,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure et à la conclusion de ce marché de travaux.

Création d'un poste de rédacteur territorial :

Le Président explique que l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du SMIPAC est promu au grade de rédacteur au titre de la promotion interne 2017 régie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.

Si l'agent est titularisé sur le grade de rédacteur, le Comité Syndical devra délibérer ultérieurement pour supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Compte tenu de ces éléments, après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} octobre 2017 un poste de rédacteur (catégorie B), à raison de 35 heures hebdomadaires,
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Tableau des effectifs du SMIPAC :

date de la délibération	Emploi	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 30/09/17	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/10/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
emploi administratif				
12/07/2017	gestion administrative, comptable, technique, aménagement, développement et entretien du parc	adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	rédacteur	1 poste à 35h
Agent non titulaire				
06/03/2007	développement économique, accompagnement des porteurs de projets, promotion, communication	chargé de mission développement	chargé de mission développement	1 poste à 35h

Questions diverses :

Limoges palettes :

Le chantier avance. Les terrassements et mise en place de la couche de forme sont terminés. L'atelier est construit, les menuiseries et l'électricité également.

Le Relais 23 :

Le Relais 23 a pris possession de ses locaux depuis début juin après 8 mois de travaux.

Le recrutement est en cours avec les pôles emplois de Bellac, Bessines et La Souterraine et devrait se terminer en septembre. (22 postes à pourvoir) – 38 au total après recrutement

L'acquisition des équipements permettant le tri sont en cours : tapis roulant, tables de tri, presse, zone de stockage.

Voltaia : L'instruction du permis de construire se poursuit. L'enquête publique se termine le 28 juillet. Monsieur le Préfet de la Creuse aura à se prononcer sur ce permis dans les 2 mois dès que le Commissaire enquêteur aura adresser son rapport et avis.

Pour accord,
Le secrétaire de séance,
Madame Marianne Dévérines
Maire d'Arnac La Poste
Déléguée de la Communauté de Communes Haut Limousin En Marche



Parc d'Activités de La Croisière
certifié ISO 14 0001